

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2022

Convocations adressées le : 23 février 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (ordre du jour 1 à 2) ; 8 (ordre du jour 3) ;  
10 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1 (ordre du jour 3 à  
15)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 8 (ordre du jour 1 à 2) ; 10 (ordre du  
jour 3) ; 12 (ordre du jour 4 à 15)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christophe BOULANGER; Christian GATARD;  
Emmanuel FRANCOIS (ordre du jour 3 à 15); Franck MAZET; Brigitte PINEAU.

### Délégués en visioconférence :

Armelle GALLOT-LAVALLEE (ordre du jour 3 à 15); Michel GILLOT (ordre du jour 3 à  
15); Laurent RAYMOND (ordre du jour 4 à 15).

### Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; (ordre du jour 3 à 15).

### Suppléants sans voix délibérative :

Sébastien CLEMENT (ordre du jour 4 à 15); Gérard SERER (ordre du jour 2 à 15).

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

### Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS; Sébastien MARAIS;  
Nathalie SAVATON.

### Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

**C 22/03/13 – TRANSPORT – PARTENARIAT POUR LA REALISATION D'ETUDES  
RELATIVES A LA TRANSFORMATION DES AXES AUTOROUTIERS AU SERVICE  
DE L'INTERMODALITE ET DES MOBILITES PARTAGEES**

Monsieur Christophe BOULANGER, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Cofiroute, filiale de VINCI Autoroutes, est concessionnaire des autoroutes A10 et A85 dans la traversée et autour de la Métropole de Tours, en vertu du contrat de concession, approuvé par le décret du 12 mai 1970 et ses avenants successifs.

Dans la traversée métropolitaine, l'autoroute A10 est empruntée quotidiennement par environ 80 000 véhicules, dont environ 80% sont en mobilité avec le cœur de la métropole. Dans la traversée métropolitaine, l'autoroute A85 est empruntée quotidiennement par environ 11.000 véhicules. Sur ces tronçons, l'usage dominant des véhicules reste individuel, avec principalement une à deux personnes à bord.

Le 14 décembre 2021, Cofiroute et Tours-Métropole-Val-de-Loire ont officialisé la signature d'une convention Autoroute Bas Carbone, traduisant une volonté commune de transformer en profondeur l'autoroute, ses usages et son intégration urbaine et environnementale en traversée de la Métropole de Tours.

Les Parties ont convenu que cette transformation passait notamment par l'intermodalité et le développement des mobilités partagées sur l'A10 et l'A85, au regard de l'objectif de réduire significativement l'usage individuel de la voiture sur le territoire métropolitain.

En avril 2021, le Ministère des Transports a confié à la préfecture de Région Centre-Val-de-Loire un mandat afin de concerter avec les collectivités territoriales et autorités organisatrices de mobilité sur des opérations d'aménagement de l'autoroute qui pourraient être confiées à Cofiroute dans le cadre d'un Contrat de Plan 2022-2026, via un avenant au contrat de concession de Cofiroute.

Le 20 octobre 2021, en conclusion de cette concertation, Tours-Métropole-Val-de-Loire a confirmé à la préfecture d'Indre-et-Loire sa volonté de transformation des mobilités via le lancement d'une étude pour préciser le niveau de service d'une offre de transport en commun sur les autoroutes A10 et A85 et l'engagement des mutations de l'infrastructure pour répondre à ces nouveaux usages. L'aménagement de l'infrastructure consiste en un réseau de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) sur les autoroutes A10 (Tours-Nord, Tours-Centre, Rochepinard, Chambray, Sorigny) et A85 (Veigné, Esvres) afin d'organiser la desserte locale et l'intermodalité.

Dans ce cadre, Tours-Métropole-Val-de-Loire, la Communauté de Communes Touraine Est Vallée, la Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre, et le Syndicat des Mobilités de Touraine, souhaitent s'associer à Cofiroute pour étudier les modalités d'une nouvelle organisation multimodale et intermodale des mobilités, qui ferait des autoroutes A10 et A85 des corridors des mobilités partagées à l'échelle de la Métropole et des EPCI voisins.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **ADOPTÉ** le partenariat entre Cofiroute, Tours-Métropole-Val-de-Loire, la Communauté de Communes Touraine Est Vallée, la Communauté de Communes Touraine Vallée de L'Indre, et le Syndicat des Mobilités de Touraine pour étudier le potentiel multimodal en terme de besoin et de niveau de service ainsi que la programmation éventuelle de pôles d'échanges multimodaux qui pourraient en découler.

- **AUTORISE** le Président à signer toute convention relative à ces études n'impliquant pas de financement du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le Comité adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

**Pour le Président et par délégation,**

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**



**Laurence MARIN**

